

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : sarl BROSSON
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°	Rue Roches Longues
Commune	COSNAC
Code postal	19 360
Nature des activités :	Exploitation de carrières
Qualification :	Gérant de la sarl BROSSON

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 8 espèces d'amphibiens (voir document joint)		
4 espèces de reptiles (voir document joint)		
B2		Les oiseaux ne sont pas concernés par la destruction d'individus (évitement de la période de reproduction)
B3		Risque de destruction d'œufs, de jeunes et d'adultes lors des phases d'extension (défrichage et terrassement) et dans le cadre du fonctionnement habituel de la carrière (circulation d'engins, déplacement de matériaux meubles, comblements).
B4		La perturbation intentionnelle (ou dérangement) des amphibiens, reptiles et oiseaux appartenant à des espèces protégées n'est pas de nature à porter atteinte à l'état de conservation des espèces concernées, ces dernières vivant déjà dans ou à proximité immédiate d'une carrière en activité
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
Suite sur papier libre Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et extension d'une carrière de grès			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT * Sans objet	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser : Non, car les travaux lourds auront lieu en dehors de la saison de reproduction
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser : Engins de chantier
(éventuellement aussi : tirs de mines, au cas où les animaux n'auraient pas déjà pris la fuite)

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser : Sans objet
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
ou la date : Les travaux les plus impactants seront menés en automne et en hiver ((à partir de 2018)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine (ex-Limousin)

Départements : Corrèze (19)

Cantons : Brive-la-Gaillarde 3

Communes : Cosnac (Code postal : 19.360 ; code INSEE : 19.063)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée Evitement des périodes de reproduction (défrichements et terrassements), remise en état écologique du site (création de nombreux habitats favorables : mares, friches sèches et humides, fruticées, lisières, etc.), mesure compensatoire en faveur de la flore également favorable à la faune

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Le suivi opéré par le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin) montre l'intérêt de la carrière pour la faune, en particulier pour les amphibiens, notamment le Sonneur à ventre jaune

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi opéré par le GMHL, rapports remis à l'exploitant et à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Cosnac
le 20 septembre 2017
Votre signature



Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Cosnac (19)

Document d'accompagnement du CERFA 13616-01 de demande de dérogation pour la destruction de spécimens d'espèces protégées.

Liste des amphibiens concernés par un risque de destruction d'individus

Nom scientifique Nom commun	Destruction
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	<p>Risque de destruction d'œufs, de larves, de sub-adultes et d'adultes lors des phases d'extension (défrichement et terrassement) et dans le cadre du fonctionnement habituel de la carrière (circulation d'engins, déplacement de matériaux meubles, comblement de mares temporaires et d'ornières).</p> <p><u>Remarque :</u> Il est important de noter que l'existence de la carrière est globalement très favorable aux amphibiens, en créant de nouveaux habitats, certains temporaires (avec toutefois une existence pouvant atteindre plusieurs années), d'autres permanents (la remise en état progressive du site après exploitation prévoit la création de nombreux habitats favorables aux amphibiens, à la fois pour leur reproduction et pour leur phase terrestre)</p>
Complexe des grenouilles vertes <i>Pelophylax sp.</i>	
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	

Liste des reptiles concernés par un risque de destruction d'individus

Nom scientifique Nom commun	Destruction
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	<p>Risque de destruction d'œufs, de subadultes et d'adultes lors des phases d'extension (défrichement et terrassement) et dans le cadre du fonctionnement habituel de la carrière (circulation d'engins, déplacement de matériaux meubles).</p> <p><u>Remarque :</u> Globalement, la carrière crée de nombreux habitats favorables aux reptiles (habitats ouverts comme les friches, milieux humides, lisières et broussailles), certains temporaires (avec toutefois une existence pouvant atteindre plusieurs années), d'autres permanents (la remise en état progressive du site après exploitation prévoit le maintien de nombreux habitats favorables aux reptiles)</p>
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	
Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	